



# ***Document d'objectifs du site Natura 2000 des Bois noirs.***



*Rapport de synthèse*

**Validé par le Comité de pilotage le 2 Juin 2005**

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Première partie : état initial du site</b>	<b>6</b>
<b>1. Rappels : présentation du site Natura 2000 des Bois Noirs</b>	
1.1. Les 17 unités du site des Bois Noirs	
1.2. Eléments analytiques	
1.2.1. Habitats Natura 2000 ou habitat d'espèces du site des Bois Noirs	
1.2.2. Espèces végétales patrimoniales présentes dans les Bois Noirs	
1.3. Autres informations concernant le site des Bois Noirs	
1.3.1. Le milieu physique et le climat	
1.3.2. Rappel des activités économiques et socioculturelles et protections réglementaires	
<b>Deuxième partie : synthèse des enjeux et définition des objectifs</b>	<b>13</b>
<b>1. Évaluation et bilan du premier document d'objectifs</b>	
1.1 Rappel des objectifs du premier document d'objectifs	
1.2. Bilan de la conduite des actions	
1.3. Bilan financier	
1.4. Suivi scientifique et état de conservation des milieux et espèces	
1.5. Évolution des enjeux socio-économiques et culturels	
<b>2. Nouvelles propositions et actions à développer pour la période 2005-2010</b>	<b>19</b>
2.1. Les objectifs et les recommandations de gestion	
2.1.1. Objectifs généraux	
2.1.2. Les fiches-unités, les fiches-habitats et les acteurs de la mise en œuvre des actions	
2.2. Récapitulatif des actions et leurs évaluations financières	
2.2.1. Les actions à développer pour les tourbières	
2.2.2. Les actions à développer dans la vallée de la Credogne et au sommet du Montoncel	
2.2.3. Les actions à développer relatives aux espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats	
2.2.4. Récapitulatif des coûts, plan d'action et sources de financement	
2.2.4.1. Récapitulatif des coûts par grand type d'action et par objectif de gestion	
2.2.4.2. La planification des actions pour la période 2005-2010 et leur financement	
2.2.4.3. La possibilité de contractualiser	
2.3. Détail des actions programmées pour la période 2005/2010	
2.3.1. Sur les tourbières	
2.3.2. Dans la vallée de la Credogne et au sommet du Montoncel	
2.3.3. En faveur des espèces animales	
<b>Troisième partie : les fiches-actions</b>	<b>38</b>
<b>1. Les fiches-unités</b>	
<b>2. Les fiches-habitats et espèces</b>	

## **Conclusion**

## **Bibliographie**

## **Glossaire**

## **Annexes**

## **Glossaire**

## Avant propos :

### □ **La Directive « Habitats » et le Réseau Natura 2000**

La Directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats » portant sur la « conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage » a été adoptée en mai 1992 par le Conseil des ministres européens.

Cette Directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable et répondre ainsi aux objectifs de la Convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au Sommet de la terre à Rio en 1992). La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clé de voûte de l'application de cette Directive. Ce réseau sera constitué des futures Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la Directive Habitats et des Zones de Protection Spéciales désignées au titre de la Directive Oiseaux.

Suivant le principe de subsidiarité qui s'applique aux Directives européennes, chaque état membre a la responsabilité de son application sur son territoire et a la charge de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

La démarche choisie par la France pour répondre à ces préoccupations consiste à élaborer des documents d'orientation appelés « Documents d'objectifs ».

La transposition en droit français de la Directive Habitats a été publiée le 11 avril 2001 par l'ordonnance n° 2001-31. Ce texte a conduit à ajouter au Code de l'Environnement un chapitre spécifique au réseau Natura 2000 (Code de l'Environnement art. L414-1 à L414-7). Le décret d'application de cette ordonnance a été pris le 20 décembre 2001 (décret n°2001-1216) et a modifié le Code Rural (art. R214-15 à 39).

### □ **Le Document d'Objectifs (DOCOB), une étape essentielle**

Le document d'Objectifs constitue à la fois une référence et un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe pour 6 ans les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : qui fait quoi et avec quels moyens ?

Il accompagne à ce titre l'acte officiel de désignation des sites en Zones Spéciales de Conservation.

Tout Document d'Objectifs comporte :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent ;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, techniciens, associations d'usagers, professionnels de la forêt, du tourisme, propriétaires,...) les services de l'État et les opérateurs.

## □ **Méthodologie**

Le document d'objectifs du site Natura 2000 des Bois Noirs a été réalisé par le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et l'Association Pour la Création du Parc naturel régional des Monts de la Madeleine..

Le Parc Livradois-Forez a été l'opérateur local de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 des Bois Noirs n°FR 830-1045, validé en 1997 par le comité de pilotage du site.

Ce site morcelé, constitué de 17 unités écologiques indépendantes, se caractérise, en particulier, par la présence de tourbières de hautes valeurs patrimoniales.

Au terme de six années de mise en œuvre des actions définies dans le Document d'objectifs, une révision de cet outil de planification et de gestion, prévue dans l'article 17 de la Directive « Habitats », a été entreprise en 2003 à l'initiative du Parc Livradois-Forez dans le cadre du stage de Marc Enjalbal, du DESS « Gestion des Ressources Naturelles et Renouvelables » de Lille. Il a été poursuivi en 2004 par les opérateurs.

Le travail a consisté à dresser, après un rappel du contexte général de l'étude et une présentation du site Natura 2000 des Bois Noirs, un bilan de la mise en œuvre de l'ancien Document d'Objectifs.

Les conclusions de ce bilan ont permis par la suite de réorienter les objectifs de gestion et de proposer de nouvelles actions à mener pour la période 2005/2010.

Le site Natura 2000 a été découpé en 17 unités de gestion pouvant comporter plusieurs habitats Natura 2000 ou habitats d'espèce. Les unités se répartissent parmi trois types de milieux (des tourbières<sup>1</sup> pour l'essentiel, des prairies humides ou des habitats<sup>1</sup> forestiers et des landes, non liés aux tourbières). Chaque unité fait l'objet d'une gestion particulière.

Ce document se compose de plusieurs parties qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres :

- une partie synthétique qui constitue le corps du nouveau Document d'objectifs du site,
- deux séries de fiches techniques (par unité et par habitat) principalement rédigées à l'intention des gestionnaires,
- un atlas cartographique,
- de nombreuses annexes notamment consacrées au bilan des actions déjà réalisées.

Le lecteur peut donc aborder la présentation, le bilan et les propositions de gestion sous l'angle de son choix.

Concernant la méthode de travail appliquée, la procédure de révision du Document d'objectifs des Bois Noirs a respecté les consignes d'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000 exigées par le Ministère de l'Environnement.

Elle a comporté trois grandes étapes :

- 1) Une présentation du site des Bois Noirs (description générale du site, rappel des enjeux patrimoniaux et socio-économiques, rappel des objectifs de gestion et des actions définies ...)**
- 2) Un bilan de la mise en œuvre des actions du Document d'Objectifs (synthèse des bilans réalisés par unité de gestion et par type d'habitat).**

Le bilan de la mise en œuvre :

- précise dans quelles conditions les actions de gestion ont été engagées ;
- vérifie que les objectifs de gestion ont été atteints en comparant les résultats des actions réalisées aux prévisions (bilan à la fois technique et financier) ;
- évalue la pertinence des actions de gestion ;
- dresse un nouvel état des lieux des milieux naturels (évaluation de l'évolution et de l'état de conservation des milieux) ;
- renseigne sur la perception de la démarche au niveau local (propriétaires, habitants, élus, partenaires).

Il a été réalisé à partir :

- de la synthèse des résultats pour les quatre grandes catégories d'actions prévues (Animation-coordination- fonctionnement, Maîtrise foncière, Suivis scientifiques et actions de génie écologique) ;
- de la synthèse des différentes études préalables menées entre 1997 et 2003 ;
- des visites de terrain complémentaires, réalisées en 2003 ;
- de la participation aux actions de gestion en cours (suivis scientifiques, études complémentaires...) ;
- des contacts avec les différents acteurs socio-économiques concernés.

### **3) Une remise à jour des grands objectifs de gestion et une proposition de nouvelles actions à développer.**

A la lumière de ce bilan, les nouvelles propositions d'actions se déclinent comme suit :

- incorporation de nouvelles unités ou de nouveaux enjeux patrimoniaux au site Natura 2000 des Bois Noirs ;
- réactualisation des grands objectifs de gestion ;
- détail des actions à développer par unité et par grand objectif de gestion, ainsi que leur évaluation financière.

Les grandes étapes de la révision du Document d'objectifs ont été réalisées initialement pour les 17 unités de gestion. Les anciennes fiches "analyse-action", développées en 1997 ont été révisées en "fiches-unités" comprenant une partie descriptive, une partie bilan et une partie gestion pour les 17 unités du site.

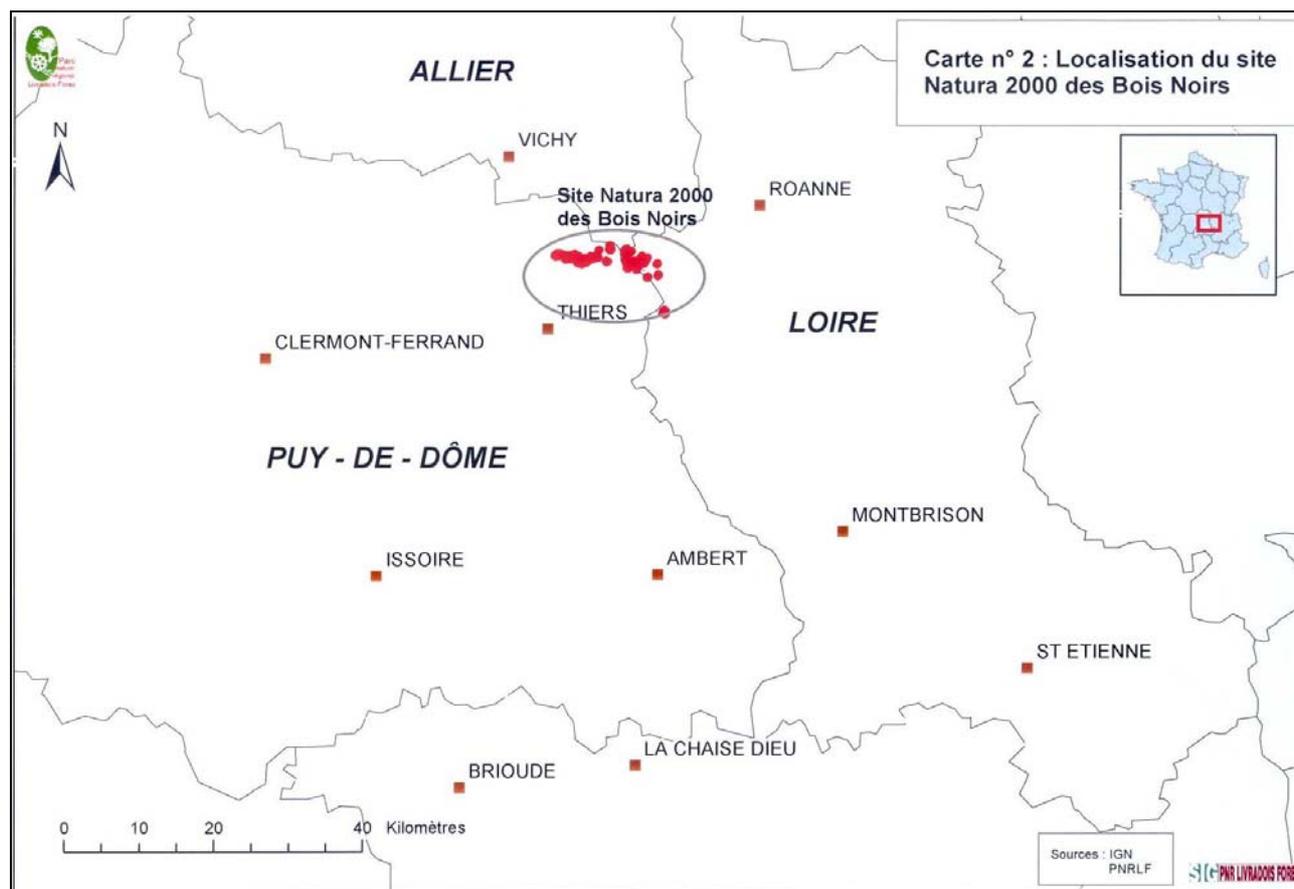
Des fiches ont été également élaborées pour chaque habitat du site. Ces fiches-habitats comprennent une partie descriptive, une partie évolution et évaluation de l'état de conservation de l'Habitat et des recommandations de gestion. Elles sont des outils utiles pour les gestionnaires et permettent d'aborder la gestion du site Natura 2000 par deux entrées au choix, celle de l'unité ou celle de l'habitat Natura 2000 (ou de l'habitat d'espèce, le cas échéant).

## **Première partie : état initial du site**

# 1. Rappels : présentation du site Natura 2000 des Bois noirs

Le site des Bois Noirs faisait partie des 37 sites pilotes, inclus au programme LIFE-Natura 2000, débuté en France en 1996 sous la conduite de l'Association des Réserves Naturelles, dont l'objectif principal était de définir une méthode pour l'élaboration des Documents d'Objectifs. Ce travail a donné lieu à l'édition d'un guide pratique (Valentin-Smith, 1998).

En 1997, le périmètre initial d'étude du site correspondait à l'ensemble du massif des Bois Noirs, impliquant deux régions (Auvergne et Rhône-Alpes) et trois départements (Loire, Allier et Puy-de-Dôme) (carte ci-dessous) pour une surface d'environ 6000 ha. Le site finalement désigné a été centré sur les principales zones humides du massif et sur quelques secteurs forestiers pour une surface officielle de 393 ha.



Culminant à 1287 mètres au Puy du Montoncel, ce massif est délimité au sud par la vallée de la Durolle et au nord-est par la vallée du Sichon. Il s'élève entre la Limagne (plaine de l'Allier) à l'ouest et la région de Roanne (plaine de la Loire) à l'est.

Le PNR Livradois-Forez a élaboré le Document d'Objectifs du site, sous la conduite du Préfet de la région Auvergne, coordinateur, et en partenariat avec de nombreux acteurs socio-économiques et institutionnels. Ce travail consistait en un double inventaire des activités socio-économiques et culturelles et du patrimoine naturel afin de proposer des mesures de gestion en cohérence avec les exigences de la Directive « Habitats ».

La validation du DOCOB du site interdépartemental des Bois Noirs en 1997, par le comité de pilotage du site, a permis de retenir des unités de gestion à l'intérieur du périmètre initial (Carte p 8). Celles-ci concernent principalement des habitats Natura 2000 de tourbières et d'écosystèmes forestiers. Elles préfiguraient la ZSC (zone spéciale de conservation).

## 1.1. Les 17 unités du site des Bois Noirs :

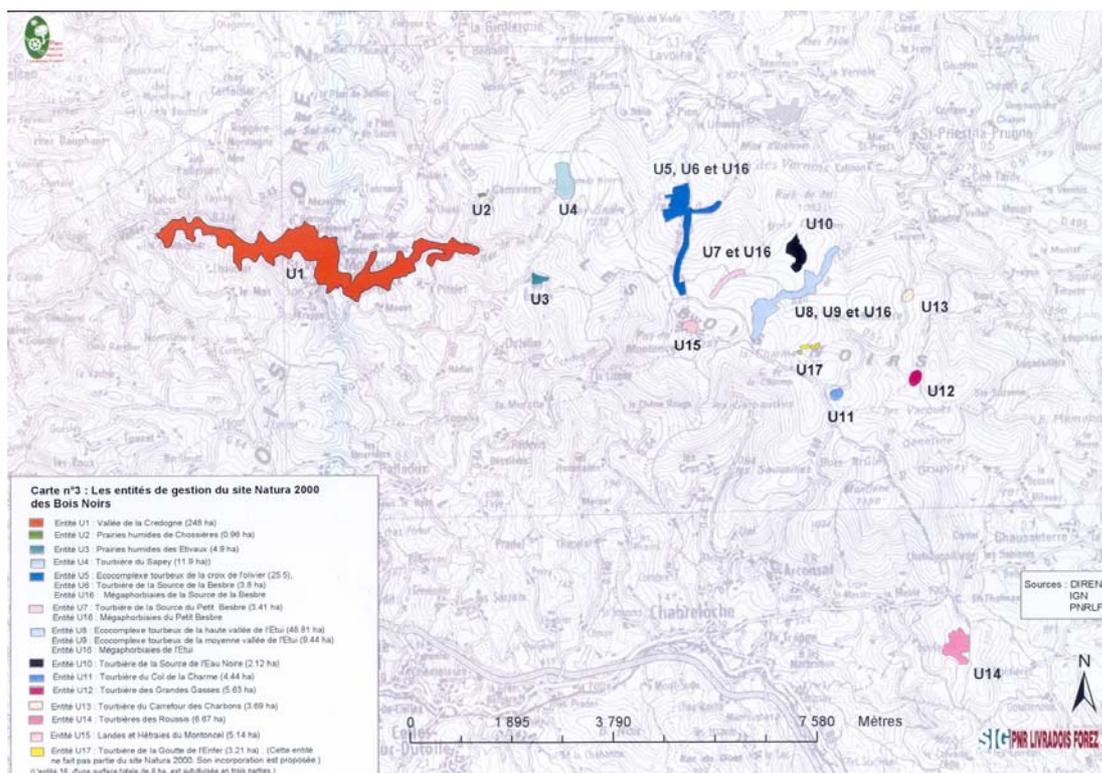
Le site interrégional Natura 2000 des Bois Noirs s'étend sur le territoire de sept communes dont les principales sont : Saint Victor-Montvianeix dans le Puy-de-Dôme et Saint-Priest-la-Prugne (dans la Loire) par les surfaces qui les concernent.

Tableau 1 : Unités répertoriées en tant que sites d'intérêt communautaire

<b>Grandes Zones du Massif (types de milieux du site)</b>	<b>Unités Ecologiques</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Surface retenue (ha) (1)</b>	<b>Communes (département)</b>
Espace Boisé Classé de la Credogne et Landes et Hêtraies du Montoncel ( <i>Habitats forestiers et Landes</i> )	U1	Vallée de la Credogne	248	Saint Victor Montvianeix (63)
	U15	Landes et Hêtraies du Montoncel	5.14	St-Priest-la-Prugne (42) Celles-sur-Durolle (63) Palladuc (63) Arconsat (63) Lavoine (03)
Prairies humides de la zone de transition ( <i>Habitat du Damier de la succise</i> )	U2	Prairie humide de Chossières	0.96	Saint-Victor-Montvianeix (63)
	U3	Prairie humide des Etivaux	4.9	Saint-Victor-Montvianeix (63)
Massif des Bois Noirs au sens strict ( <i>Les écosystèmes tourbeux et les mégaphorbiaies</i> )	U4	Tourbière du sapey	11.9	Saint-Victor-Montvianeix (63)
	U5	Écosystème tourbeux de la Croix de l'Olivier	25.5	Lavoine (03) St-Priest-la-Prugne (42)
	U6	Tourbière de la source de la Besbre	3.8	Lavoine (03)
	U7	Tourbière de la Source du Petit Besbre	3.41	St-Priest-la-Prugne (42)
	U8	Écosystème tourbeux de la Haute Vallée de l'Étui	48.81	St-Priest-la-Prugne (42)
	U9	Écosystème tourbeux de la Moyenne Vallée de l'Étui	9.44	St-Priest-la-Prugne (42)
	U10	Tourbière de la Source de l'Eau Noire	2.12	St-Priest-la-Prugne (42)
	U11	Tourbière du Col de la Charme	4.44	St-Priest-la-Prugne (42)
	U12	Tourbière des Grandes Gasses	5.63	St-Priest-la-Prugne (42)
	U13	Tourbière du Carrefour des Charbons	3.69	St-Priest-la-Prugne (42)
	U14	Tourbière des Roussis	6.67	Les Salles (42)
	U16	Zones d'influences sur les tourbières de l'Étui et de la Besbre (Mégaphorbiaies des ruisseaux de la Besbre, de l'Étui et du Petit Besbre)	6	St-Priest-la-Prugne (42)
	U17	Tourbière de la Goutte de l'Enfer	3,9	St-Priest-la-Prugne (42)

Pour plus d'informations sur la description et la caractérisation des unités se reporter aux fiches qui leur sont consacrées en troisième partie et à l'atlas cartographique.

(1) Les habitats étudiés et/ou faisant l'objet d'une cartographie précise à l'échelle cadastrale recouvrent parfois des surfaces inférieures à celles qui figurent dans ce tableau et qui ont été retenues pour la définition du site Natura 2000. C'est ainsi que l'entité U8 (écosystème tourbeux de la Haute Vallée de l'Étui) d'une surface de 48,81 ha recouvre une petite partie du bassin versant des milieux tourbeux dont la superficie n'excède pas 10 hectares et qui seuls ont fait l'objet de la cartographie proposée en annexe.



Trois zones, bien individualisées géographiquement, composent le site :

- Le massif des Bois Noirs au sens strict :

Le massif forestier des Bois Noirs se caractérise par une forêt ancienne, traditionnellement gérée en futaie irrégulière<sup>1</sup> et dominée par le sapin, qu'accompagnent le hêtre (spontané), le Douglas et l'Épicéa (introduits). Il renferme toutes les tourbières du site Natura 2000 (U4 à U14). Ces tourbières se situent préférentiellement sur les versants Nord à l'étage montagnard<sup>1</sup> et à une altitude supérieure à 900 mètres. Les fortes précipitations et la fraîcheur du climat sont des facteurs favorables, sinon indispensables au développement des tourbières (Bruhnes et al., 1988; Blanchet & Richoux, 1999; Seltzer, 1948).

Elles correspondent aux éléments patrimoniaux les plus remarquables du site, avec des exemples de tourbières bombées et de tourbières boisées. Les tourbières les plus remarquables, de par leur dimension, leur morphologie et l'état de conservation des habitats qu'elles contiennent, correspondent aux unités écologiques, U5, U6, U8, U9 et U14.

- La zone de transition des prairies humides de Chossières et des Etivaux :

C'est une des rares zones ouvertes du site, avec des prairies et encore quelques rares parcelles agricoles. Elle se situe, dans le Puy-de-Dôme, entre le massif forestier des Bois Noirs, dominé par la sapinière de l'étage montagnard<sup>1</sup>, et la Vallée de la Credogne, peuplée de feuillus de l'étage collinéen<sup>1</sup>. C'est le domaine de l'habitat d'espèce, du papillon *Euphydryas aurinia*, qui n'a toutefois été observé en 1997, que dans deux unités séparées de plusieurs kilomètres. Il s'agit de la prairie de Chossières (U2) et de la prairie des Etivaux (U3), toutes deux, de petites dimensions et situées à plus de 800 mètres d'altitude.

<sup>1</sup> Les mots suivis d'un « 1 » en exposant sont définis dans le glossaire placé à la fin du document.

▪ La vallée de la Credogne (U1) et la hêtraie et les landes du Montoncel (U15) :

Ces unités sont composées uniquement d'habitats Natura 2000 non liés aux tourbières. Dans le massif des Bois Noirs, et plus exactement, en son point culminant, le sommet du Montoncel (1286 m) ; ce sont des hêtraies et des landes à myrtilles, qui s'étendent sur les trois départements du site.

C'est sur les versants abrupts préférentiellement exposés au Nord et dans des fonds de vallon, de l'Espace Boisé Classé de la commune de Saint-Victor-Montvianeix dans le Puy-de-Dôme, que l'on trouve quatre habitats forestiers de l'annexe 1 de la directive (lire le paragraphe suivant), dont deux sont prioritaires. Avec les Hêtraies les plus typiques, il y a des forêts alluviales résiduelles, confinées à une étroite frange le long des cours d'eau et des forêts, sur des éboulis grossiers. Tous ces milieux, extrêmement imbriqués, forment une mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire, d'habitats prioritaires et d'habitats d'intérêt régional, compris sur un vaste territoire.

## 1.2. Éléments analytiques :

### 1.2.1. Habitats Natura 2000 ou Habitat d'espèce du site des Bois Noirs :

Le site Natura 2000 des Bois Noirs, bien qu'il possède une avifaune riche (LPO-Auvergne, 1990) a été retenu seulement au titre de la Directive « Habitats »<sup>1</sup> et donc, comme future ZSC (Zone spéciale de conservation).

Il possède des habitats prioritaires<sup>1</sup>, des habitats d'intérêt communautaire<sup>1</sup> et un habitat d'espèce, clairement identifiés et répartis parmi seize unités écologiques distinctes (tableau 2).

Tableau 2 : Les habitats Natura 2000 et les habitats d'espèces.

Code Natura 2000	Code CORINE BIOTOPE	Habitats de la Directive ou Espèces Animales de l'Annexe II de la Directive	Fiches-habitat	Unités écologiques (Entités) comportant l'habitat naturel ou l'habitat d'espèce en question
<b>Habitats prioritaires présents :</b>				
7110*	51.1	Tourbières hautes actives*	Fiche-habitat 1	U5, U6, U8, U9, (U11), (U12), U17
91D0*	44A	Tourbières boisées* (Trois types de tourbières boisées sont présentes sur le site.)	Fiche-habitat 2	U4, U5, U6, U7, U8, U9, U10, (U12), (U13), U14, U17
9180*	41.4	Forêts de ravin du <i>Tilio-Acerion</i> *	Fiche-habitat 3	U1
91 <sup>E</sup> 0*	44.3	Forêts alluviales résiduelles à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	Fiche-habitat 4	U1
<b>Habitats d'intérêt communautaire présents :</b>				
7120		Tourbière dégradée à Molinie	Non réalisée	U1
7140	54.5	Tourbières de transition et tremblants	Fiche-habitat 5	U5, U6, U8, U11, U13, U14,
9410	42.2	Forêts acidiphiles des <i>Vaccinio-Picetea</i>	Fiche-habitat 6	U1, U8, U17
6430	37.8	Mégaphorbiaies	Fiche-habitat 7	U7, U16
9120	41.12	Hêtraie acidiphiles atlantiques à houx	Fiche-habitat 8	U1, U6, U15
9130		Hêtraie du <i>Asperulo-Fagetum</i>	Non réalisée	U1
4030	31.2	Landes sèches des <i>Calluno-Ulicetea</i>	Fiche-habitat 9	U15, U8
<b>Espèces Animales de l'annexe II :</b>				
Damier de la Succise, <i>Euphydryas aurinea</i>			Fiche Damier	U2, U3
<b>Habitats naturels d'intérêt communautaire ou Espèces Animales potentiellement présents dans le Massif des Bois Noirs, mais non identifiés dans le site Natura 2000</b>				
6510	38.2.1	Pelouses maigres de fauche à basse altitude	Non réalisée	Non identifiées dans le périmètre d'étude initial, pressenties dans les secteurs des unités 2 et 3
Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>			Non réalisée	Non identifiée dans le périmètre d'étude initial, pressentie en périphérie du massif des Bois Noirs ou dans la vallée de la Credogne (U1)

\* Les habitats marqués d'une astérisque sont prioritaires<sup>1</sup> au sens de la Directive « Habitats ».

L'analyse de l'existant peut être consultée plus en détail dans les fiches-habitats ou la fiche Damier (Annexe 2). Les codes CORINE BIOTOPE et Natura 2000 ont été utilisés pour caractériser les habitats (Collectif, 1999a; ENGREF, 1997).

### Les habitats des tourbières :

Les tourbières hautes actives (Habitat prioritaire 7110\*), et les Tourbières boisées (Habitat prioritaire 91D0\*) très diversifiées, confèrent la plus haute valeur patrimoniale au site.

L'habitat prioritaire n°7110, « tourbière haute active » est bien représenté dans le site des Bois Noirs dans sept tourbières sur onze. Il est particulièrement remarquable dans la haute vallée de l'Etui (U8) et dans la Tourbière de la Croix de l'olivier (U5), avec des bombements<sup>1</sup> ombrotrophes<sup>1</sup> caractéristiques. La turfigénèse<sup>1</sup> est active avec des buttes<sup>1</sup> à sphaignes bien constituées et des hauteurs de tourbe dépassant 5 mètres d'épaisseur par endroit. (Thebaud et al., 2001). Cet habitat abrite des espèces végétales protégées ou rares, à tendance boréale<sup>1</sup> (Thebaud, 1989).

L'habitat prioritaire n°91D0, « Tourbière Boisée », est quant à lui omniprésent dans les tourbières du site. Il présente la particularité de regrouper trois types de tourbières boisées (voir photos ci-après), avec pour chacun une physionomie de la végétation et un mode d'alimentation en eau propre :

- des Pinèdes sur Tourbe développées sur des hauts marais<sup>1</sup>, correspondant à des groupements ombrotrophes<sup>1</sup> ; avec des exemples remarquables pour les unités U5, U6 et U9 ;
- des Sapinières à bouleau sur tourbe, peu répandues, situées sur les pentes de bordure des hauts marais actifs ou dans des replats humides tourbeux en marge des hauts marais, avec un mode d'alimentation en eau mixte, à la fois soligène<sup>1</sup> et ombrogène<sup>1</sup> ;
- des boulaies hygrophiles minérotrophes<sup>1</sup> à sphaignes des bas marais<sup>1</sup> avec une alimentation en eau exclusivement soligène.

Ces deux habitats prioritaires peuvent être en mosaïque avec d'autres habitats d'intérêt communautaire (7140, 9140, 4430), imbriqués et liés avec eux par la dynamique de la végétation très lente pour ces milieux tourbeux (Combe, 1997).

Les sapinières des Bois Noirs peuvent être rattachées à l'habitat 9140 (Forêts acidiphiles des *Vaccinio-Piceetea*. Cependant seules deux stations, contenant des espèces de haute valeur patrimoniale, ont été retenues dans le site des Bois Noirs (station à *Bazzania trilobata* (U1) et station à *Lycopodium annotinum* (U8).

L'habitat d'espèce du Damier de la Succise (*Euphydrias aurinia*), est présent sur le site, dans deux petites zones (U2 et U3), qui correspondent à des prairies humides à *Polygonum bistorta* et *Knautia arvensis*.

Enfin, d'autres habitats, pour l'essentiel des habitats forestiers non liés aux tourbières, complètent la liste. Les plus remarquables sont des Forêts de ravins (9180\*) et des Forêts riveraines (91E0\*), situées dans l'Espace Boisé de la Credogne (U1) et occupant de petites surfaces. On peut également mentionner les hêtraies du site (habitat 9120), qui revêtent un intérêt patrimonial, mais aussi un intérêt paysager important, et les landes à myrtilles du sommet du Montoncel (habitat 4030). A noter que l'habitat d'intérêt communautaire « Prairie de fauche de montagne à *Geranium sylvaticum* » et l'habitat d'espèce de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), appartenant à l'annexe II de la Directive, étaient pressentis dans le périmètre initial d'étude, mais n'ont pas été localisés à ce jour.

En 1997, de nombreuses petites tourbières, disséminées à l'intérieur du massif des Bois Noirs et comportant des habitats de la Directive Habitats n'ont pas été retenues dans le site Natura 2000 des Bois Noirs, du fait de leur petite taille et de leur morcellement (Combe, 1997).

## 1.2.2 Espèces végétales patrimoniales présentes dans les Bois Noirs :

Tableau 3 : Les espèces végétales patrimoniales du site Natura 2000 des Bois Noirs

Nom latin	Nom français	Statut de protection ou de menace	Type de milieux	Localisation géographique
<i>Allium victorale</i>	Ail de la Victoire	Liste rouge régionale	Tourbières boisées Landes à myrtilles	U7, U15
<i>Andromeda polifolia</i>	Andromède à feuilles de polium	protection nationale	Tourbières, haut marais	U5, U6, U8, U9
<i>Bazzania trilobata</i>		aucun (bryophyte rare dans le Puy-de-Dôme)	Eboulis rocheux sous la sapinière	U1, U17
<i>Circaea alpina</i>	Circée des Alpes	protection départementale Puy-de-Dôme	Bords des sources	U17
<i>Drosera rotundiflora</i>	Rosolis à feuilles rondes	protection nationale	Tourbière, haut marais	U5, U8
<i>Empetrum nigrum</i> L.	Camarine	protection départementale Puy-de-Dôme et Loire	Tourbières, haut marais	U5, U8, U9, U14, U17
<i>Lycopodium annotinum</i>	Lycopode à feuilles de genévrier		Habitat 9410, en bordure du haut marais	U8
<i>Rhynchospora alba</i>	Rhynchospore blanc	protection en Région Rhône-alpes	Cuvette oligotrophe <sup>1</sup> du haut marais	U5, U8
<i>Vaccinium microcarpum</i>	Airelle à petits fruits	Liste rouge nationale	Tourbières, haut marais	U5, U6, U8, U9, U14, U17
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge	protection en Régions Auvergne et Rhône-Alpes	Tourbières, haut marais	U5, U12
<i>Vaccinium vitis - idaea</i>	Airelle rouge		Tourbières, haut marais	U14
<i>Walhenbergia hederacea</i>	Wahlenbergie à feuilles de lierre	protection dans le département de la Loire	Ecologie assez souple Tourbières boisées, bords des chemins,	U5, U10, U12, U14

Ce tableau tient compte des nouvelles données recueillies depuis 1997 (lire paragraphe 2.4). Deux nouvelles espèces apparaissent : le Rhynchospore blanc, présent dans deux stations de quelques m<sup>2</sup> et la Circée des Alpes dont quelques pieds présents dans la tourbière de la Goutte de l'Enfer (U17), unité qui ne faisait pas partie du site Natura 2000 des Bois Noirs (U17) lors de l'élaboration du précédent DOCOB. La distinction entre *V. microcarpum* et *V. oxycoccos* est délicate et il semblerait que seule l'Airelle à petit fruit soit présente dans les Bois Noirs (Frappa, 2001). Se reporter au tableau 1 du document, pour les code des localisations. Les statuts de protection des plantes datent de 1999 (Collectif, 1999).

### **1.3. Autres informations concernant le site des Bois Noirs :**

#### **1.3.1. Le milieu physique et le climat :**

Le massif des Bois est très arrosé malgré des altitudes modestes. Seltzer (1948) indique plus de 1600 mm annuels sur les sommets des Bois Noirs. Arconsat, au sud des Bois Noirs, à 800 m d'altitude, dépasse 1200 mm. Ces données sont confortées par celles de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (Blanchet et Richoux 1999). Le régime des précipitations peu contrasté pour toutes les stations météorologiques de ce secteur, Thiers, La Monnerie, Chabreloche..., traduit un climat sous influence atlantique.

D'après Blanchet et Richoux (1999), sur la période de 1961-1990, l'isotherme 0°C de janvier, dans cette région, se situe à 900 m, ce qui donne environ -1,5 °C pour la majorité des tourbières du site, situées à une altitude voisine de 1100 m. La moyenne annuelle de juillet est légèrement inférieure à 14°C.

Ces montagnes froides et humides, sous influence océanique, voient ces caractères renforcés par le mésoclimat forestier qui maintient, même en plein été, une humidité atmosphérique importante.

#### **1.3.2. Rappel des activités économiques et socioculturelles et protections réglementaires :**

Parmi les principaux enjeux économiques et socioculturels identifiés dans le massif des Bois Noirs (agriculture, forêt et filière bois, chasse et pêche, tourisme, eau patrimoine bâti, paysage) la forêt et la filière bois occupent une place prépondérante du fait de la nature essentiellement boisée du site (Combe, 1997).

Un enjeu important concerne également l'eau. De très nombreux ruisseaux du secteur naissent dans ce massif où les sources sont extrêmement importantes. Plusieurs Communes ont un système d'approvisionnement en eau. Elles ont réalisé des captages sur leur territoire et assurent la distribution à l'ensemble des usagers. La carte n°3 indique les principales protections réglementaires existantes sur le site des Bois Noirs (seuls les captages côté Puy-de-Dôme sont indiqués).

**Deuxième partie :**  
**Synthèse des enjeux et définition des objectifs**

# 1. Évaluation et bilan du premier Document d'objectifs :

L'annexe de ce Document d'objectifs est consacrée au bilan et à l'évaluation du premier Document d'objectifs des Bois noirs. On pourra s'y reporter car seules les principales conclusions de cette analyse sont rapportées ci-après.

## 1.1. Rappel des objectifs du premier Document d'objectifs :

Trois grands objectifs de gestion ont été définis en 1997. Adaptés au territoire des Bois Noirs, ils tiennent compte des particularités économiques, sociales et culturelles et répondent aux exigences de la Directive 92/43/CEE, à savoir (Article 2) :

- « Contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » ;
- « Assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire » ;

Tableau 4 : Les principaux objectifs de gestion définis et validés en 1997.

<b>OBJECTIFS (en 1997)</b>	<b>COROLLAIRES</b>
<b>OBJECTIF 1</b> Préserver les écosystèmes tourbeux, les prairies humides et les mégaphorbiaies	1-1 Eviter – sauf intérêt général – toute modification du réseau hydrographique 1-2 Gérer la fréquentation touristique 1-3 Eliminer les arbres exotiques (Epicéas, Pins de weymout, Douglas,...) 1-4 Protection d'une zone tampon à proximité des tourbières avec une gestion sylvicole adaptée
<b>OBJECTIF 2</b> Pérenniser la diversité biologique et paysagère de certaines forêts et de leurs milieux associés	2-1 Respecter les règles de gestion de l'Espaces Boisé Classé de la vallée de la Credogne 2-2 Conserver les landes et hêtraies du Puy de Montoncel
<b>OBJECTIF 3</b> Améliorer la connaissance du site et de son évolution passée et à venir	3-1 Réaliser un suivi des principaux éléments patrimoniaux (progression des boisements sur les hauts marais, évaluation annuelle du patrimoine mycologique, qualité des eaux, évolutions d'espèces remarquables, compléments d'inventaires)

- L'objectif premier du site était de conserver ou de restaurer les Habitats des tourbières.

Ces habitats, et en particulier « les tourbières hautes actives, habitat 7110\* » et les « Tourbières boisées, habitat 91D0\* » étaient globalement bien conservés en 1997, au travers des 11 unités en jeu (U4 à U14).

Les actions de restauration envisagées se limitaient à des coupes d'essences exotiques sur les hauts marais<sup>1</sup> et à une restauration de l'alimentation en eau des tourbières. Ces orientations se déclinaient pour les 11 tourbières du site. Il va de soi, que la typicité et l'état de conservation des habitats variant d'une unité à une autre, induisait une gestion appropriée au cas par cas. Le DOCOB insistait sur une hiérarchisation des unités.

Toutefois, ces actions de gestion avaient comme préalable la maîtrise foncière (acquisition ou convention de gestion). Or, en 1997 le site des Bois Noirs appartenait entièrement à des propriétaires privés. La maîtrise foncière était assurée seulement pour l'unité écologique 14 (Tourbière des Roussis), dont le Conseil Général de la Loire était responsable par convention avec le propriétaire.

Le document d'objectifs imposait donc un gros travail d'animation et de concertation auprès des propriétaires des principales tourbières. La maîtrise foncière, par voie préférentielle de contractualisation avec eux ou par acquisition, devenait un des enjeux majeurs, en quelque sorte un objectif à part entière.

▪ La conservation de l'habitat d'*Euphydrias aurinia* était également prioritaire.

On peut considérer que la « préservation des prairies humides », inscrite dans l'objectif 1, correspondait à l'objectif prioritaire de conservation et de restauration de l'habitat d'*Euphydrias aurinia*.

Tout comme les tourbières, ces unités relevaient du domaine privé et la maîtrise foncière (convention de gestion) était un objectif prioritaire.

▪ Le deuxième grand objectif correspondait à la conservation des habitats de la vallée de la Credogne (U1) et du sommet du Montoncel (U15).

Les actions développées s'orientaient davantage vers une action de sensibilisation des propriétaires sur les bonnes pratiques de gestion à développer. Celles-ci s'appuyaient sur des recommandations de gestion par habitat et des outils mis en place dans le cadre de l'Espace Boisé Classé de Saint-Victor-Montvianeix. La maîtrise foncière n'était pas considérée comme nécessaire.

▪ Troisième objectif : l'Amélioration des connaissances du site et de son évolution passée et à venir.

Il venait compléter les deux premiers objectifs. Il était scindé en deux problématiques :

- la mise en place de suivis scientifiques (action prioritaire relevant de l'article 11 de la Directive Habitats (JOCE, 1992). Il s'agissait de développer un outil pour suivre et surveiller l'état de conservation des habitats et évaluer leur évolution, en fonction de la dynamique naturelle des milieux, de l'action anthropique (y compris les actions de gestion). Le Document d'Objectifs restait relativement imprécis à ce niveau et prévoyait simplement « des suivis des habitats des tourbières les plus remarquables », un suivi des populations du Damier de la succise et enfin un suivi des habitats du sommet du Montoncel.
- la réalisation d'inventaires complémentaires, et l'amélioration des connaissances en général.

## **1.2. Bilan de la conduite des actions :**

En 1999, l'État a confié au Parc naturel régional Livradois-Forez et à l'Association Pour la Création du Parc naturel régional des Monts de la Madeleine la gestion des Bois Noirs, sur leurs territoires respectifs.

C'est ainsi que le Parc Livradois-Forez est responsable de la mise en œuvre du Document d'objectifs dans le Puy-de-Dôme, c'est à dire dans :

- la vallée de la Credogne,
- la prairie de Chossière et la prairie des Etivaux,
- la tourbière du Sapey, seule tourbière présente sur le département du Puy-de-Dôme et se situant à proximité du sommet du Puy Snidre.

L'Association Pour la Création du Parc des Monts de la Madeleine est responsable de la mise en œuvre des actions sur les Départements de la Loire et de l'Allier. Cela correspond à toutes les autres entités du site à l'exception de la Tourbière des Roussis, gérée par le Conseil Général de la Loire.

La mise en œuvre du Document d'objectifs des Bois Noirs a nécessité un travail de coordination entre ces trois structures et la mise en place de partenariats scientifiques et techniques avec :

- les Centres Régionaux de la Propriété forestière de Rhône-Alpes et d'Auvergne ;
- le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne pour l'étude préalable de la Tourbière du Sapey, située en Auvergne ;
- le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturel pour mener les études préalables des tourbières les plus remarquables, situées dans l'Allier ou la Loire ;
- le bureau d'étude CESAME pour la réalisation du plan de gestion et de la mise en place de suivis scientifiques de la Tourbière des Roussis ;
- le Centre de Recherche sur l'Environnement et l'Aménagement de l'Université de Saint-Étienne pour approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydrologique de la tourbière de la haute vallée de l'Étui ;
- la société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny, pour approfondir la connaissance des lépidoptères présents dans les tourbières et suivre les populations du papillon Damier de la Succise.

Enfin, des collectivités territoriales, telles que la Commune de Lavoine (03), la Communauté de communes du Pays d'Urfé (42), et le Conseil Général de la Loire se sont impliquées dans une démarche de maîtrise foncière.

Les actions se sont développées, autour de trois grands axes :

- 1- des actions d'animations-coordination-fonctionnement, avec une démarche de sensibilisation importante auprès des propriétaires des principales tourbières en vue d'une maîtrise foncière ;
- 2- des actions liées à la maîtrise foncière proprement dite (acquisition ou convention de gestion) ;
- 3- des études complémentaires et des inventaires faunistiques et floristiques ; des suivis scientifiques, des achats de matériel (station météorologique et pose de piézomètres).

Si l'on compare la liste des actions réalisées à celles envisagées dans le Document d'objectifs en 1997, on peut observer que tous les thèmes prévus ont été abordés à l'exception des actions de génie écologique.

Les actions relevant de la maîtrise foncière (acquisition de terrain, convention de gestion entre les propriétaires et les gestionnaires potentiels du site), initialement prévues pour toutes les tourbières majeures du site n'ont été réalisées que pour l'écocomplexe de la haute vallée de l'Étui.

L'objectif de réhabilitation des milieux par élimination de ligneux et l'objectif de maîtrise foncière des principales tourbières et des prairies humides n'ont donc pas été parfaitement atteints.

### **1.3. Bilan financier :**

Les financements des actions proviennent d'attribution de subventions, imputées au Fonds de gestion des milieux naturels, par arrêté préfectoral. En début de chaque année, les structures chargées de la mise en place des actions de gestion établissent un prévisionnel du budget pour l'année en cours, qui est adressé à la Direction régionale de l'Environnement.

Pour la période de 1998 à 2003, les actions engagées ont coûté 179 636 €. Plus de la moitié (60,45 %) de cette somme a concerné les coûts relatifs à la gestion administrative, aux actions d'animation, de coordination et de communication et plus d'un tiers (35 %) a concerné les actions relevant de l'objectif, "Amélioration des connaissances". Seuls 4 % des dépenses totales correspondent à la maîtrise foncière (acquisition de terrain ou conventions de gestion avec les propriétaires).

A noter qu'une enveloppe financière avait été obtenue en 1999 pour l'acquisition de la Tourbière de la Croix de l'olivier. Cette enveloppe n'a pu être utilisée faute d'accord entre les propriétaires du site et la mairie de Lavoine (03).

Si l'on compare ces résultats aux prévisions financières pour la même période, les dépenses réelles représentent seulement 59,77 % des coûts prévisionnels.

Les différences observées entre les dépenses effectives et le budget prévisionnel s'expliquent par :

- les faibles dépenses engendrées par la maîtrise foncière (acquisition ou convention de gestion) ;
- l'absence de dépenses liées aux actions de génie écologique ;
- l'absence de dépenses concernant une valorisation pédagogique du site.

Inversement, les dépenses relatives aux actions relevant de l'objectif, "amélioration des connaissances" sont beaucoup plus importantes que prévues. En effet, aucune étude scientifique complémentaire n'avait été budgétée en 1997. De plus, les coûts des suivis scientifiques ont été sous-estimés.

Le bilan financier de la mise en œuvre du Document d'objectifs pour la période 1998-2003 diffère donc sensiblement du bilan prévisionnel.

#### **1.4. Suivi scientifique et état de conservation des milieux et des espèces :**

Au cours de la période 1997-2003, les actions de gestion ont été limitées, faute de maîtrise foncière des milieux.

Cette dernière a été beaucoup plus difficile à obtenir que prévue, les animateurs se heurtant parfois aux refus des propriétaires de vendre ou de passer des conventions de gestion.

Si la maîtrise foncière récemment obtenue par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, dans l'éco-complexe tourbeux de la haute vallée de l'Etui (l'une des entités les plus remarquables du site) est encourageante et a valeur d'exemple, la situation n'a pas évolué pour les autres entités.

Par ailleurs, la gestion conservatoire ou la réhabilitation des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire des tourbières et de l'habitat d'espèce du Damier de la succise n'a pas pu être assurée.

L'état de conservation des habitats Natura 2000 des entités du site en 2003 est semblable à celui décrit en 1997, à l'exception de l'habitat du Damier de la succise, qui est fortement dégradé et menacé. La dynamique naturelle des milieux concernés est lente. Aucune perturbation nouvelle d'origine anthropique n'est à déplorer durant la période de 1998-2003.

La réalisation de diagnostics écologiques de plusieurs tourbières et des inventaires faunistiques complémentaires ont permis d'améliorer les connaissances et de mettre à jour de nouveaux enjeux patrimoniaux :

- une nouvelle tourbière dite de la Goutte de l'Enfer a été découverte. Elle possède une grande valeur patrimoniale et doit être intégrée dans le site Natura 2000 des Bois Noirs pour permettre une conservation durable des habitats qu'elle renferme.

- le patrimoine faunistique du massif, notamment les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (Barbastelle, Damier de la succise et Écrevisse à pattes blanches) doit être mieux pris en compte.

La *Tourbière de la goutte de l'enfer*, située sur la commune de Saint-Priest-la Prugne (42), est tout à fait remarquable. Une partie du site correspond à l'habitat prioritaire 91D0\*, Tourbière Boisée, d'une surface voisine de 2 hectares, et l'autre à un haut bombement typique, avec un talus bien développé, d'une surface voisine de 0,5 ha, que l'on peut rattacher sans hésitation à l'habitat prioritaire, Tourbières haute active (7110\*). L'analyse de l'existant révèle la présence de trois habitats Natura 2000 dont deux prioritaires et quatre espèces remarquables, deux espèces protégées du haut marais (*Empetrum nigrum* et *Vaccinium microcarpum*), une mousse rare (*Bazzania trilobata*) et la circée des Alpes (*Circaea alpina*), espèce protégée dans le Puy-de-Dôme.



Habitat 7110\*, Haut bombement évolué et actif, tourbière de la Goutte de l'Enfer (U17). Photo EM.



Habitat 91D0\*, Boulaie hygrophile à sphaignes, Tourbière de la Goutte de l'Enfer. Photo EM.

## 1.5. Évolution des enjeux socio-économiques et culturels :

Trois groupes de travail se sont réunis dans le courant du mois d'avril 2004. Ils se sont beaucoup exprimés sur l'évolution des enjeux socio-économiques et culturels relatifs au site des Bois Noirs depuis la rédaction du premier Document d'objectifs. Ils ont mis en avant les points suivants :

- les efforts d'information et de communication auprès des propriétaires du site sont appréciés. Cependant, certains d'entre eux n'ont toujours pas compris les tenants et aboutissants de la démarche Natura 2000. Par exemple, quelques uns confondent les dossiers « Natura 2000 » et « Espace Boisé Classé ». En outre, un petit nombre de propriétaires, de la vallée de la Credogne notamment, ne reçoivent pas le bulletin annuel d'information édité par les opérateurs. En effet, le fichier sur la base duquel ce document est diffusé est ancien. Il avait été constitué à partir du cadastre, par la Secrétaire de Mairie de Saint-Victor-Montvianeix, dans les années 1995-96. C'est ainsi que le groupe a proposé d'inscrire au présent Document d'objectifs la poursuite des actions de communication, la poursuite de l'édition du bulletin d'information au rythme d'un numéro par an, la réactualisation du fichier des destinataires ;
- une plus grande mise en valeur pédagogique de certaines richesses écologiques du site est souhaitée (dans toute la mesure du possible et sous réserve que cette ouverture au public soit compatible avec la préservation des milieux). Une réflexion sur ce point sera menée dans le cadre du présent Document d'objectifs ;
- les représentants des communes de Saint Rémy-sur-Durolle et La Monnerie-le Montel ont présenté au groupe leur projet de captage dans la tourbière du Sapey située sur la Commune de Saint-Victor-Montvianeix. Dans le cadre de la loi sur l'eau, une étude d'impact a été réalisée ;
- quelques dégradations ont été constatées dans les zones humides par des engins motorisés qui sont de plus en plus nombreux à fréquenter les Bois Noirs. Il est nécessaire de mettre en place d'une réglementation de la circulation qui interdirait l'accès aux zones humides.

## 2. Nouvelles propositions

### 2.1. Les objectifs et les recommandations de gestion :

#### 2.1.1. Objectifs généraux :

En 2003, l'état des lieux, relatif aux habitats Natura 2000 des tourbières et aux habitats de la vallée de la Credogne et du Montoncel, est comparable à l'état initial, défini en 1997. De même, les risques et les enjeux liés à la préservation des milieux n'ont pas changé. Les propositions et les recommandations de gestion sont donc sensiblement identiques à ceux proposés en 1997, avec toutefois une proposition d'extension du site à la tourbière de la Goutte de l'Enfer (U17).

Tout comme en 1997, les orientations de gestion ne pourront être appliquées dans la majorité des cas sans une maîtrise foncière ou d'usage préalable. Celle-ci, qui n'est pas assurée pour plus de 10 tourbières sur 12, n'est plus seulement un moyen de gestion mais devient l'objectif prioritaire.

La non-intervention, type de gestion la mieux adaptée pour les tourbières des Bois Noirs, doit se concevoir dans le long terme. C'est la raison pour laquelle, on pourra privilégier la démarche d'acquisition foncière.

Rappelons par ailleurs que l'intégrité d'un périmètre de protection ou zone tampon d'environ 50 mètres autour des zones tourbeuses au sens strict doit être respecté.

En 2003, l'état des lieux concernant le Damier de la succise, dans le site Natura 2000 des Bois Noirs indique une forte dégradation de son habitat en six ans. De nouvelles actions s'imposent.

De plus, un nouvel enjeu patrimonial concerne les chiroptères et plus particulièrement la Babastrelle (*Babarstella barbastellus*). Des actions sont proposées.

Les grands objectifs de gestion du site des Bois Noirs pour la période 2005-2010 se déclinent par ordre de priorités comme suit :

#### - **Objectif 1 : Préserver les tourbières (y compris une zone tampon de 50 mètres).**

C'est l'objectif principal du site. Il concerne la majorité des unités (U4 à U14) et une nouvelle unité —la tourbière de la goutte de l'enfer (U17)—, que l'on propose d'intégrer au site Natura 2000.

#### - **Objectif 2 : Pérenniser la diversité biologique de certaines forêts et de leurs milieux associés.**

Cet objectif concerne la conservation des habitats prioritaires et des habitats d'intérêts communautaires de la vallée de la Credogne (U1) et du sommet du Montoncel (U15).

#### - **Objectif 3 : Favoriser les espèces animales appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats et présents sur le site des Bois Noirs ; améliorer la connaissance des milieux, des espèces et du fonctionnement des écosystèmes.**

C'est à ce niveau que l'on retrouve l'objectif relatif à la conservation de l'habitat du Damier de la succise. A celui-ci s'ajoute des mesures concernant la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

L'objectif « **Amélioration des connaissances** », individualisé dans le précédent DOCOB, se décline au travers des trois grands objectifs ci-dessus et répond à deux enjeux majeurs :

- accroître les connaissances fonctionnelles et évolutives des milieux naturels et celles relatives aux populations d'espèces patrimoniales du site, pour mieux adapter les mesures de gestion favorables ;
- mettre en évidence de nouveaux enjeux patrimoniaux majeurs concernant la biodiversité dans les Bois Noirs. On s'attachera en particulier à rechercher la présence de l'écrevisse à pattes blanches dans les unités U1 (Vallée de la Credogne) et U16 (mégaphorbiaies).

## 2.1.2. Les fiches-unités, les fiches-habitats et les acteurs de la mise en œuvre des actions :

Les fiches ne sont pas des propositions à proprement parler :

- elles constituent des outils d'aide à la décision au service du gestionnaire ;
- elles détaillent des propositions d'action **unité par unité** ou **habitat par habitat**.

### Les Fiches-unités (rapport principal) :

Les fiches-unités comportent une partie gestion (objectifs généraux déclinés pour l'unité en question, lignes d'action, évaluation des coûts). Toutefois ces fiches ne s'apparentent pas à des cahiers des charges techniques. Elles permettent de fixer les actions de gestion spécifiques à chaque unité.

Les actions peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- les actions de coordination (gestion administrative des dossiers, coordination entre partenaires, organisations des réunions, déplacements, communications générales sur le site, animation – informations générale – fonctionnement) sont communes à l'ensemble des unités ;
- les actions de gestion (maintien ou réhabilitation des milieux naturels, des habitats Natura 2000 ou des habitats d'espèces) sont spécifiques à une ou plusieurs unités. Elles respectent les préconisations de gestion par habitat ou par espèce. Ces actions ne peuvent se réaliser que si une maîtrise foncière ou d'usage entre les propriétaires ou les gestionnaires des unités (tourbières et habitat du Damier de la succise) et l'État est effective (contrat Natura 2000, bail de location, ...) ;
- les actions de suivis, les études complémentaires et les actions liées à l'amélioration des connaissances, peuvent être soit spécifiques à l'unité soit concernées une zone géographique plus étendue.

### Les Fiches-habitats ou espèces (rapport principal) :

Les fiches « habitats ou espèce » caractérisent l'habitat sur le site des Bois Noirs. Elles comportent des recommandations de gestion par habitat ou par espèce.

On ne connaît pas les surfaces exactes des habitats à l'échelle du site. De ce fait, les actions de gestion se raisonnent en priorité au niveau de l'unité. Cela est facilité par le fait que plusieurs habitats puissent comporter des recommandations de gestion similaires (par exemple une gestion non interventionniste est préconisée pour l'ensemble des habitats des tourbières).

### Les acteurs de la mise en place des actions restent inchangés.

L'organisation relative à la mise en œuvre des actions est maintenue :

- l'Association pour la création du Parc naturel régional des Monts de la Madeleine est responsable de la gestion des tourbières de la Loire et de l'Allier (U5, U6, U7, U9, U10, U11, U12, U13, et U17) et des mégaphorbiaies (U16) et de l'unité U15 ;
- la Communauté de Commune du Pays d'Urfé et l'Association de U8 ;
- le Conseil général de la Loire de U14 ;
- le Parc naturel régional Livradois-Forez de U1, U2, U3 et U4.

Les partenariats développés aux cours des six dernières années seront prolongés ou reconduits si nécessaire.

## 2.2. Récapitulatif des actions et leurs évaluations financières :

Les propositions d'actions récapitulées ci-dessous sont décrites unité par unité dans le chapitre suivant.

### 2.2.1. Les actions à développer relatives aux tourbières et leurs évaluations financières :

Tableau 5: Actions de gestion relatives aux tourbières et évaluation de leurs coûts (période 2005-2010)

Objectifs généraux	Sous-Objectifs	Actions types développées	Coûts prévisionnels par action ou type d'action pour 6 ans
<b>Objectif 1 Préserver les tourbières</b>  (concerne les unités U4, U5, U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12, U13, U14, U16 et U17, et la tourbière de la Goutte de l'Enfer (U17), que l'on souhaite intégrer au site.	1.1 Fonctionnement divers et Communication générale sur le site ; communication générale et maîtrise foncières ou d'usage (sauf U16).	1.1.1 Animation concertation auprès des propriétaires en vue d'une maîtrise foncière des tourbières et actions de coordination Communication générale sur le site des Bois Noirs. Envoi de bulletins annuels d'information à tous les propriétaires. Vulgarisation des données scientifiques. Fonctionnement - Coordination	94500 €
		1.1.2 Acquisition foncière des tourbières (U4, U5, U6, U7, U8, U9, U10, U12, U17) ou maîtrise d'usage,	95600 €
		1.1.3 Convention de gestion avec les propriétaires des tourbières U8, U11 et U13	3350 €
		1.1.4 Contrat Natura 2000 entre les propriétaires et l'état ou entre le gestionnaire et l'état	non estimé
	1.2 Maintien de l'état de conservation des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire des tourbières dans un bon état de conservation et conservation des espèces végétales patrimoniales	1.2.1 Intervention limitées à des coupes sanitaires pour les habitats : "Tourbières haute active", "Tourbières boisée" et "Tourbière de transition.	Coûts pris en compte dans le volet "animation"
	1.3 Réhabilitation des habitats Natura 2000 des tourbières	1.3.1. Eliminations des essences exotiques des tourbières (épicéas, sapins de sitka, pins weymouth) pour les unités U5, U8, U10, U11, U17	7450 €
		1.3.2 Elimination de ligneux et restauration hydraulique de la tourbière des Grandes Gasses U12	3500 €
	1.5 Approche globale de la gestion des écosystèmes tourbeux. Protection de l'environnement immédiat des tourbières (zone tampon de 50 m de large) Préservation de l'impluvium et du bassin versant des tourbières. Maintien des équilibres hydrologiques des ruisseaux (régulation des débits, maintien de la qualité physico-chimique de l'eau. Eviter tout captage, drainage ou déviation de cours d'eau) Protection des mégaphorbiaies	1.5.1 Action de sensibilisation des propriétaires concernant les types de gestion à développer à proximité des tourbières : envoi d'une fiche technique	6100 €
		1.6 Gestion de la circulation motorisé à proximité des tourbières	1.6.1 Panneaux de signalisation des espaces naturels, avec interdiction de s'éloigner des pistes. (2 panneaux placés à proximité de la tourbière de la croix de l'olivier - Prévoir éventuellement un arrêté municipal réglementant la circulation motorisée (U5)
	1.7 Amélioration des connaissances	1.7.1 Suivis scientifiques des habitats et des espèces patrimoniales	6100 €
		1.7.2. Suivis climatiques et hydrologiques (U8)	4500 €
		1.7.3 Diagnostics phyto écologiques des unités U7, U11 et U13 avec analyse du foncier	6900 €
		1.7.4 5 Etudes foncières complémentaires avec précision des surfaces des divers habitats au sein des unités et en particulier (U5, U6, U7, U9, U13, U17)	Coûts pris en compte dans le volet "animation"
		1.7.5 Recherche de stations à <i>Buxbaumia viridis</i> , bryophytes de l'annexe II de la Directive Habitats	1900 €
1.7.6 Amélioration des connaissances concernant les tourbières non intégrées au site Natura 2000		2300 €	

## 2.2.2. Les actions à développer dans la vallée de la Credogne et au sommet du Montoncel :

Tableau 6: Actions de gestion relatives aux unités U1 et U15 et évaluation de leurs coûts (période 2005-2010)

Objectif général	Sous-Objectifs	Actions prévues	Coûts prévisionnels 2004-2009
<b>Objectif 2</b> <b>Pérenniser la diversité biologique et paysagère de certaines forêts et de leurs milieux associés</b> (concerne les unités U1 et U15)	2.1 Conserver les habitats prioritaires et les habitats d'intérêt communautaire de la vallée de la Credogne (U1) et conserver les landes et la hêtraie du Montoncel (U15)	2.1.1 Actions de coordination (fonctionnement, animation, sensibilisation des propriétaires à la démarche Natura 2000, envoi d'un bulletin annuel d'information aux propriétaires, suivi de l'application des bonnes règles de gestion de l'Espace Boisé Classé de la Credogne)	14500 €
		2.1.2 Elaboration d'un guide de bonnes pratiques de gestion sur une gestion douce forestière en partenariat avec les CRPF d'Auvergne et de Rhône-Alpes	6100 €
	2.2 Amélioration des connaissances	2.2.1 Suivis scientifiques de l'unité U15 et suivi des unités de contrôle	3050 €
		2.2.2 Inventaires ou suivis d'espèces animales de l'annexe II de la Directive (voir objectif 3)	(voir objectif 3)

## 2.2.3. Les actions à développer relatives aux espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats

Tableau 7: Actions de gestion relatives aux espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats

Objectif général	Sous-Objectifs	Actions prévues	Coûts prévisionnels 2004-2009
<b>Objectif 3</b> <b>Conserver et/ou réhabiliter les habitats d'espèces appartenant à l'annexe II de la Directive Habitats et présents sur le site des Bois Noirs</b>	3.1 Conserver ou restaurer l'habitat du Damier de la succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) dans les Bois Noirs (U2 et U3)	3.1.1 Action de concertation et de sensibilisation auprès des propriétaires ou des gestionnaires des parcelles cadastrales des unités U2 et U3 en vue d'établir des Contrat Natura 2000 ou des conventions de gestion Action de coordination et envoi d'un bulletin annuel d'information aux propriétaires,	14500 €
		3.1.2 Elimination de la plantation de résineux dans l'unité U3	16500 € (travaux non estimés)
		3.1.3 Contrat Natura 2000 (estimé pour 0.96 ha, mesures 18.6)	350 € (Estimé pour 0.96 ha)
	3.2 Amélioration des connaissances	3.2.1 Redéfinition du périmètre exact de l'habitat d'espèce du Damier de la succise et cartographie de l'habitat en fonction du parcellaire cadastral à Chossières (unité 2 et environs). Etude foncière complémentaire avec recherche des usages des parcelles (usage agricole ou autre)	3050 €
		3.2.2 Poursuivre les suivis du Damier pour U3 et pour U2 (avec réajustement éventuel en fonction des nouvelles connaissances de l'habitat pour U2)	3200 €
		3.2.3 Caractériser l'habitat d'espèce de la Barbastelle (identification des zones de reproduction et des territoires de chasse de l'espèce) dans le secteur des Etivaux Inventaires à poursuivre dans la vallée de la Credogne	4550 €
		3.2.4. Inventaires de l'Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) dans la haute vallée de la Credogne (U1 ou proximité) et dans les mégaphorbiaies (U16).	1900 €

## 2.2.4. Récapitulatifs des coûts, plan d'action et sources de financement :

### 2.2.4.1. Récapitulatif des coûts par grand type d'action et par objectif de gestion :

Tableau 8

Types d'actions	Objectif 1 Tourbières	Objectif 2 Unités U1 et U15	Objectif 3 Espèces animales AII De la Directive Habitats	Ensemble
Coordination Fonctionnement Animation Maîtrise foncière et Sensibilisation	200350 €	20600 €	14500 €	235450 €
Gestion (action de génie écologique uniquement)	10950 €	0	16850 €	27800 €
Suivi et évaluation des habitats et des espèces et Suivis des milieux	22100 €	3050 €	12700 €	37850 €
Total (période 2005-2010)	233400 €	23650 €	44050 €	<b>301100 €</b>

Pour la période de six ans (2005-2010) qui correspondra à la durée du Document d'objectifs, la gestion du site Natura 2000 des Bois Noirs pourra donc nécessiter un investissement financier d'environ 301 100 €.

### 2.2.4.2. La planification des actions pour la période 2005-2010 et leur financement :

Les actions d'animation auprès des propriétaires seront poursuivies tout au long des six années à venir. C'est le résultat de la concertation avec les différents propriétaires et l'avancement de la maîtrise foncière qui orienteront le calendrier des actions et l'ordre dans lequel elles seront entreprises.

Les suivis scientifiques seront réalisés tous les trois ans, en 2006 et en 2009. Quant à la périodicité des suivis hydrologiques, et des suivis climatiques (unité U8), elle n'a pas encore été définie par l'Université de Saint-Étienne. Cela devrait être tous les quinze jours ou tous les mois à partir de la fin 2003.

#### Sources de financement :

Outre le Fonds de Gestion des milieux naturels géré par le Ministère de l'Environnement, des partenaires financiers seront à rechercher.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne offre des possibilités de contrat restauration entretien des zones humides. Les possibilités de financement sont à hauteur de :

30 % pour les actions d'animation ;

40 % pour les travaux et les études

20 % pour l'acquisition

Les Conseils Généraux au titre de la TDENS (taxe départementale des espaces naturels sensibles) ainsi que les Conseils Régionaux pourront être également sollicités.

### 2.2.4.3. La possibilité de contractualiser

Pour aider les propriétaires qui contribuent à entretenir et à conserver le site Natura 2000 des bois Noirs, un appui financier est possible dans le cadre des contrats Natura 2000. Ils peuvent être conclus pour une durée minimale de cinq ans suivant un cahier des charges précis.

Classifications des actions éligibles à un Contrat Natura 2000 :

Habitat concernés	Mesures types
<p>"Tourbières haute active 7110*", "Tourbières boisée 91D0*" et "Tourbière de transition et tremblants 7140".</p> <p><b>(concerne les entités U4, U5, U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12, U13, U14, U16 et U17)</b></p>	<p>Eliminations des essences ligneuses exotiques des tourbières (épicéas de Sitka, pins Weymouth...)</p> <p>Restauration hydraulique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bouchage de drains par pose de seuils</li> <li>- pose de buses pour rétablir les écoulement et connexions hydrauliques (cas des entités coupées par un chemin forestier)</li> </ul>
<p>Dépression sur substrat tourbeux à Rhynchospora blanc 7150 (concerne U5)</p>	<p>Etrépage et ouvertures de gouilles favorisant le développement de l'habitat et des communautés pionnières d'habitats.</p>
<p>Landes sèches européennes 4030 (concerne les entités U15 et U8)</p>	<p>Elimination des ligneux pour le maintien des milieux ouverts</p> <p>Broyage avec exportation des rémanents</p> <p>Entretien par fauche et ou pâturage</p>
<p>Hêtraies atlantiques acidiphiles montagnardes à Houx 9120 (concerne les entités U1, U6 et U15)</p>	<p>Dépressage et éclaircie de peuplements pour restaurer l'habitat en augmentant la lumière au sol.</p>
<p>Habitat du Damier de la Succise Prairie humides à jonc acutiflore 6410</p>	<p>Elimination des ligneux</p> <p>Fauche et / ou pâturage pour l'entretien</p>

## Conclusion :

Au cours de la période 1997-2003, les actions de gestion ont été limitées (faute de maîtrise foncière des milieux), soit à des actions de sensibilisation ou d'animation auprès de propriétaires privés, soit à des actions relatives à l'amélioration des connaissances du site (suivis des habitats et espèces, études scientifiques complémentaires.).

La maîtrise foncière des unités du site Natura 2000 des Bois Noirs a été beaucoup plus difficile que prévue, se heurtant aux refus des propriétaires de vendre ou de passer des conventions de gestion.

Si la maîtrise foncière récemment obtenue par la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, dans l'éco-complexe tourbeux de la haute vallée de l'Etui (l'une des unités les plus remarquables du site) est encourageante et a valeur d'exemple, la situation n'a pas évolué pour les autres unités. La gestion conservatoire ou la réhabilitation des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire des tourbières et de l'habitat d'espèce du Damier de la succise n'est donc pas assurée.

L'état de conservation des habitats Natura 2000 des unités du site en 2003 est semblable à celui décrit en 1997, à l'exception de l'habitat du Damier de la succise, qui est fortement dégradé et menacé. La dynamique naturelle des milieux concernés est lente. Aucune perturbation d'origine anthropique n'est déplorée durant la période de 1998-2003.

La réalisation de diagnostics écologiques de plusieurs tourbières et des inventaires faunistiques complémentaires ont permis d'améliorer les connaissances et de mettre à jour de nouveaux enjeux patrimoniaux. On propose ainsi une extension du site par l'incorporation de la tourbière de la Goutte de l'Enfer et une prise en compte plus forte des enjeux faunistiques concernant les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (Barbastelle, Damier de la succise et Ecrevisse à pattes blanches).

Mises à part ces nouveautés, les enjeux écologiques et le contexte socio-économique sont inchangés par rapport à 1997. Les grands objectifs de gestion et les moyens pour y parvenir seront donc reconduits pour la période 2005-2010.

La préservation des tourbières, qui est l'enjeu majeur du site Natura 2000 des Bois Noirs, passe obligatoirement par une maîtrise foncière des éco-complexes tourbeux. Les actions d'animation et de concertation auprès des propriétaires seront donc amplifiées et se généraliseront à l'ensemble des tourbières du site. L'acquisition foncière, impliquant prioritairement les collectivités locales, est la voie préférentielle à développer.

Si la conservation et la réhabilitation des habitats tourbeux nécessitent quelques interventions de génie écologiques limitées (coupe d'essences exotiques ou coupes sanitaires) et une protection stricte du fonctionnement hydrologique des tourbières, elle passe aussi par une protection des bassins versants.

Concernant la conservation des habitats de la vallée de la Credogne et du sommet du Montoncel, la sensibilisation des propriétaires aux techniques de traitement des peuplements forestiers en futaie jardinée pourra être poursuivie.

En ce qui concerne les espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats, une caractérisation des différents habitats d'espèces s'impose avant de développer des actions de gestion proprement dites.

Enfin, une plus grande mise en valeur pédagogique de certaines richesses écologiques du site sera recherchée. Compte tenu de récentes dégradations, il pourra être nécessaire de réglementer l'accès motorisé des zones humides.

La réalisation des actions de gestion dépendra de l'acceptation des objectifs de gestion par les propriétaires et de la capacité à mobiliser des moyens, notamment financiers. Les efforts d'animation et de sensibilisation auprès des propriétaires seront donc déterminants.

## Bibliographie :

- Bachelard, P. (2000). Inventaire des rhopalocères sur 3 tourbières et Recherche du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 21p.
- Bachelard, P. (2001). Suivi du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) sur 2 sites des Bois-Noirs (63). Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny.
- Blanchet, G. & Richoux, P. (1999). Quelques aspects du climat de la Région Rhône-Alpes. Bull. mens. Soc. Linn. Lyon, 68(10), 305-320.
- Bruhnes, J., Laforge, C., & Reffay, A. (1988). Les Tourbières d'Auvergne : Répartition et conditions de développement. Revue Société Naturelle d'Auvergne, 54, 43-50.
- CEPA (2001). Etude écologique et hydrologique de la Tourbière du Sapey - Commune de Saint-Victor-Montvianeix. Parc Naturel Régional Livradois-Forez.
- CESAME, (2001). Suivi Scientifique de la Tourbière des Roussis - Commune des Salles. Bureau d'Etude CESAME. Conseil Général de la Loire.
- Charvet, C., De Jong-Bozkurt, C., Keller, A., & Moeschler, P. (1999). Le Rhinolophe, *Barbastella barbastellus* (Schreber, 1774). Revue Internationale de Chiroptérologie, Muséum d'Histoire Naturelle - Ville de Genève, Vol. Spec. N°2, 136p.
- Chassagne, M. (1938). Note préliminaire sur les tourbières du Montoncel (Bois Noirs). Revue Scientifique du Bourbonnais, 53-59.
- Collectif (1999a). Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne EUR 15/2. Commission Européenne DG XI. 132p.
- Collectif (1999b). Plantes protégées par des dispositions réglementaires sur tout ou partie du territoire national, y compris les départements d'outre mer. Le monde des plantes, 464, 51-108.
- Collectif (non daté). Cahiers Habitats Natura 2000. La documentation française.
- Combe, C. (1997). Documents d'Objectifs pour le site Natura 2000 des Bois Noirs. 30p + annexes.
- CREN (1999). Inventaire des tourbières de la région Rhône-Alpes. Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels.
- DIREN (2003). Elaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000. 6p.
- DRAF (2002). Plan de Développement Rural National. Contribution de la Région Auvergne. Présentation du volet agri-environnemental. Service du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en Région Auvergne.
- ECOSPHERE (2003). Elaboration de Références Technico-Economiques pour les Contrats Natura 2000 en milieux forestiers et micro-habitats associés. Version provisoire. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- ENGREF (1997). CORINE Biotope Guides des habitats français.
- Frappa, F. (2000). Etude Préalable à la mise en œuvre du Document d'Objectifs des Bois Noirs (Unités N°8,12, 16). Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.
- Frappa, F. (2001). Etude préalable pour la mise en œuvre du document d'objectifs sur trois unités des Bois Noirs (Unités N°5, 6, et 10). Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels.33p.

- Goujon, L. (2000). Complément d'Inventaires des Amphibiens et Reptiles des Bois Noirs. Ligue pour la protection des Oiseaux - Délégation Loire.
- JOCE (1992). Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite Directive Habitats.
- Lemée, G. (1941). Analyse pollinique d'une tourbière des Bois Noirs. Rev. Sc. Nat d'Auvergne, 7, 40-49.
- Lemée, G. (1995). Les sapinières disparues et actuelles sur tourbe du Massif Central Français. Revue Scientifique Naturaliste d'Auvergne, 59, 21-36.
- LPO-Auvergne (1990). Plan de Référence pour la protection, la gestion, et la valorisation du massif des Bois Noirs. Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation Auvergne.
- MATE (2002). Circulaire MATE/DNP/MAP/DERF/DEPSE N°162 du 3 mai 2002. Gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R 214-23 à R 214-33 du code rural
- Pététin, A. & Thebaud, G. (1996). Programme LIFE-NATURA 2000 - Bois Noirs  
Contribution au travail d'inventaire et de cartographie concernant les habitats et les espèces d'intérêts communautaire : étude des Tourbières de la Haute Vallée de l'Etui et de Leydi, et localisation des espèces protégées dans les Bois Noirs. Observatoire du Patrimoine Naturel D'Auvergne.
- Petit Maire, A. (2001). Protocole hydrologique du bassin versant du cours d'eau de l'Etui (Bois Noirs). CRENAM Université Jean Monnet de Saint-Étienne. 33p.
- PNRLF (1998). CHARTE - Objectif 2008. Parc Naturel Régional Livradois-Forez
- Seltzer, P. (1948). Les précipitations atmosphériques dans le département du Puy-de-Dôme. Bull. Institut de l'Observatoire de physique du Globe, Clermont-Ferrand, 10, 1-16.
- Thebaud, G. (1989). Les Tourbières Bombées à Camarine du Nord Forez et des Bois Noirs. Nature-lire, Frapna Loire.
- Thebaud, G. (2003). Site Natura 2000 des Bois Noirs. Mise en place et suivis scientifiques 2000-2001-2002. Parc Naturel Régional Livradois-Forez.
- Thebaud, G., Cubizolles, H., & Pétel, G. (2003). Etude préliminaires des hauts-marais ombrotrophes du Forez septentrional et des Bois Noirs (Massif central, France) : végétation, évolution et dynamique actuelle. Acta bot. Gallica, 150, 35-57.
- Thebaud, G. & Lemée, G. (1995). Groupements forestiers mûrs à *Albies alba* dans les Monts du Forez. Acta bot. Gallica, 142, 253-266.
- Thebaud, G., Pététin, A., & Combe, C. (2001). Végétation et morphologie des hauts marais ombrotrophes en amont de la haute vallée de l'Etui, Bois Noirs, Massif Central, France. Rev. Sc. Nat d'Auvergne, 65, 21-31.
- Valentin-Smith, G. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. p144.

## Glossaire :

**Acidiphile**, espèce ou végétation préférant un milieu de  $\text{pH} < 5,5$  (contraire de basiphile)

**Acrotelme**, couche supérieure d'un histosol (sol organique essentiellement constitué de tourbe), de quelques décimètres où l'eau, plus ou moins abondante suivant les saisons, circule latéralement et très lentement et où il y a une certaine décomposition

**Annexe I de la Directive Habitats** : Liste des habitats naturels remarquables à l'échelle européenne (c'est à dire en danger de disparition et/ou réduits en surface et/ou caractéristiques d'une région d'Europe)

**Annexe II de la Directive Habitats** : Liste des espèces remarquables à l'échelle européenne (c'est à dire en danger de disparitions et/ou vulnérables et/ou rares et/ou endémiques)

**Bas-marais**, marais détrempé jusqu'à sa surface par affleurement de la nappe phréatique, d'origine diverse, méso- ou oligotrophe

**Bombement** (tourbière) voir haut-marais

**Bombée** (tourbière) voir haut-marais

**Boréal**, végétation à tendance boréale = végétation à caractères nordiques

**Butte**, motte de tourbe ou de sphaigne surélevée pouvant s'assécher un peu en surface

**Chiroptères** : chauves-souris

**Directive Habitats** :

La Directive européenne 92/43 du 21 mai 1992 a pour objet de "contribuer à assurer ou rétablir la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage" tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles, ainsi que des particularités locales et régionales. Elle établit la liste des milieux nommés habitat et des espèces remarquables à l'échelle européenne et qu'il convient de préserver. Elle demande à chaque état membre de désigner sur son territoire des zones (comprenant des habitats et/ou des espèces remarquables). Ces zones seront désignées en Zones Spéciales de Conservation et constitueront le réseau écologique européen "Natura 2000".

**Ecocomplexe**, ensemble d'écosystèmes en interaction

**Endémique**, présent uniquement dans une région déterminée

**Entomofaune**, faune relative aux insectes

**Etage collinéen**, étage de végétation compris entre 400 et 800 m d'altitude

**Etage montagnard**, étage de végétation compris entre 800 et 1500 m d'altitude

**Futaie jardinée**, peuplement forestier où les différentes classes d'âge sont représentées de façon homogène. Le principe est d'exploiter régulièrement les arbres les plus âgés.

**Futaie irrégulière**, peuplement forestier où les différentes classes d'âge sont représentées, mais de manière inégale. Le principe est d'exploiter les arbres les plus âgés.

**Gouille**, dépression de forme variable et constamment détrempée, présente à la surface de la tourbière bombée

**Habitats d'intérêt communautaire**, les habitats appartenant à l'annexe 1 de la Directive Habitats

**Habitats prioritaires**, certains habitats de l'annexe 1 menacés de disparition et pour lesquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière

**Haut-marais** (=tourbière haute ou bombée), tourbière ombrotrophe, alimentée par les eaux de pluie ou de neige, très acide, très pauvre en minéraux, et souvent caractérisée par les sphaignes et par un bombement au dessus de la nappe phréatique minérotrophe

**Hypnacées**, grandes mousses ramifiées latéralement

**Impluvium**, zone collectrice des eaux du bassin versant des tourbières

**Mésophile**, organisme ou communauté ne tolérant pas les valeurs extrêmes d'un facteur écologique (humidité surtout)

**Minérotrophe**, type d'alimentation hydrique par des eaux plus ou moins riches en sels minéraux récupérés sur ou dans le substrat minéral

**Oligotrophe**, terme qualifiant un biotope pauvre en éléments nutritifs minéraux disponibles (surtout N et P)

**Ombrogène**, tourbière dont l'origine est due exclusivement aux précipitations

**Ombrotrophe**, type d'alimentation par des eaux météoriques (neige et pluie) acide et très pauvre en minéraux, donc oligotrophes ; ceci correspond à un isolement par rapport au substrat géologique originel

**Pessière** : peuplement d'épicéas

**Phanérophyte**, plante ligneuse élevée (arbre et buisson)

**Piézomètre**, instrument pour mesurer la compressibilité des liquides. Utiliser dans les Bois Noirs pour mesurer la hauteur d'eau dans les écosystèmes tourbeux et suivre la variation du niveau des nappes d'eau.

**Restauration**, phase préliminaire de la gestion qui a pour but de remettre un écosystème dans un état fonctionnel

**Soligène**, type de tourbière provenant du ruissellement ou de la percolation des eaux sur les pentes pas trop fortes ou encore de source (l'eau circule donc plus ou moins vite)

**Ripisylve**, végétation des bords des cours d'eau

**Turfigénèse**, production de tourbe par accumulation de matière organique par la végétation dite turfigène

**Tourbe**, résidus végétaux sous différents états de dégradation, accumulés dans des conditions influencées par l'eau, le plus souvent en anaérobiose, et contenant plus de 20 à 30 % de matière organique

**Tourbière**, zone humide possédant une végétation productrice et accumulatrice de tourbe

**Vicariant**, deux peuplements ou deux espèces sont vicariants quand ils occupent les mêmes niches écologiques mais qu'ils restent séparés géographiquement. Ceux-ci se remplacent donc suivant la position géographique.

## Résumé :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Bois Noirs, n°FR 830-1045, validé en 1997 en application de la Directive européenne " Habitats Faune Flore " est révisé par le Parc naturel régional du Livradois-Forez et l'Association pour la création du Parc naturel régional des Monts de la Madeleine au bout de six années de mise en œuvre des actions de gestion.

Les 16 unités du site, situées à la limite des départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Loire, correspondent pour l'essentiel à des tourbières, des prairies humides et des forêts et leurs milieux associés. Quatre habitats prioritaires dont des tourbières hautes actives et des tourbières boisées, cinq habitats d'intérêt communautaires et l'habitat d'espèce *d'Euphydrias aurinia* confèrent une très haute valeur patrimoniale au site.

En 1997, le DOCOB a mis en évidence trois objectifs principaux de gestion :

- préserver les milieux humides,
- conserver les habitats forestiers et les landes, non liés aux tourbières,
- améliorer les connaissances du site (évolution passée et à venir).

La mise en œuvre du DOCOB s'est traduite par des actions d'animation et de sensibilisation d'une part et des actions d'évaluation des habitats et des espèces (suivis scientifiques, études scientifiques complémentaires) d'autre part.

L'objectif de préservation des milieux humides n'a pas été complètement atteint. La maîtrise foncière a été beaucoup plus longue et difficile que prévue se heurtant aux refus des propriétaires privés de vendre ou de passer des conventions de gestion. En 2003, elle concerne seulement deux tourbières du site.

Les actions prévues de maintien ou de réhabilitation des habitats des tourbières et des prairies humides n'ont donc pas pu être réalisées. Toutefois, l'état de conservation des différents habitats est satisfaisant. Aucune dégradation notable n'est à déplorer. Seul l'habitat du papillon *Euphydrias aurinia* est fortement menacé.

L'amélioration des connaissances du site a permis de mettre en évidence d'autres enjeux patrimoniaux. Ainsi, on propose d'étendre le site Natura 2000 en intégrant la tourbière de la Goutte de l'Enfer et de développer des actions en faveur des espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats (*Barbastella barbastellus*, *Euphydrias aurinia* et *Austropotamobius pallipes*)

Mises à part ces nouveautés les grands objectifs de gestion et les moyens pour y parvenir sont inchangés. Les actions de suivis scientifiques et les études scientifiques complémentaires seront maintenues et étendues à l'ensemble du site. Les actions d'animation et de concertation en vue d'une maîtrise foncière des tourbières seront renforcées également.

La gestion conservatoire des habitats des tourbières ne sera assurée durablement que si une maîtrise foncière des écosystèmes tourbeux est pleinement assurée. La réalisation des objectifs dépendra donc de l'adhésion des propriétaires privés à la démarche Natura 2000. Elle dépendra également de la capacité à mobiliser des financements.

**Mots clés :** *animation, Austropotamobius pallipes, Barbastella barbastellus, Bois Noirs, Directive Habitats, DOCOB, Euphydrias aurinia, forêts, gestion conservatoire, habitat d'intérêt communautaire, habitat prioritaire, Natura 2000, , propriétaire privé, tourbière, tourbière haute active, tourbière boisée, maîtrise foncière*